

Lycée Sud Medoc - La Boétie

BP 10 - 33320 LE TAILLAN MEDOC
Tél : 05.56.70.10.10 - Fax : 05.56.70.10.11

Aux élèves de troisième et à leurs parents

INFORMATION CONCERNANT « L'ENSEIGNEMENT FACULTATIF EN EPS »

En seconde, les élèves peuvent choisir, en plus des 2 heures de cours d'E.P.S. hebdomadaires, faisant partie des enseignements communs obligatoires, un enseignement facultatif en E.P.S.

Cet enseignement représente un **volume horaire hebdomadaire de 3 heures (réparties en 2 séquences)**. Les activités proposées sont les suivantes :

BASKET-BALL ou HANDBALL
MUSCULATION (volet sécuritaire et renforcement musculaire avec matériel adapté / volet cardio via l'activité step)

Les élèves souhaitant se tourner vers cet enseignement, doivent bien réfléchir aux points suivants :

1. Suis-je capable de gérer un emploi du temps surchargé de 3 heures supplémentaires ? (**l'assiduité est exigée**)
2. Mon niveau initial me permet-il d'envisager, au bout de 3 années de pratique, les compétences attendues ? (**plus d'exigence que dans l'enseignement EPS obligatoire**)
3. Vais-je fournir un **travail personnel régulier** pour tenir **mon carnet de suivi** obligatoire dans le cadre de l'option ?

Les élèves retenus dans cet enseignement facultatif sont évalués en contrôle continu durant les 3 années de lycée. En fin de terminale, une épreuve ponctuelle est organisée pour leur apporter des points supplémentaires comptant pour le **baccalauréat** (tous les points au-dessus de 10/20 seront pris en compte au **coefficient 2**).

Évaluation de l'enseignement facultatif en EPS (Bulletin officiel spécial n°5 du 19 juillet 2012)

Pour l'enseignement facultatif, le contrôle en cours de formation est réalisé sur l'année de terminale à partir de deux activités supports de **deux épreuves physiques** et d'**un entretien**.

Les deux activités doivent relever de deux compétences propres différentes. L'une d'elles peut appartenir à l'ensemble certificatif de l'enseignement commun. Dans tous les cas, le candidat devra passer les deux épreuves physiques dans le cadre de l'enseignement facultatif.

La notation des pratiques physiques s'effectue de 0 à 20 points, en référence au niveau 5 de compétences attendues pour chacune des deux épreuves. La moyenne des deux épreuves, de coefficient équivalent, constitue 80 % de la note finale (soit 16 points sur 20).

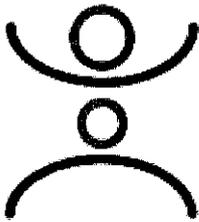
La notation de l'entretien atteste des connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat lui permettant de conduire sa pratique dans les deux activités suivies pendant les trois années du cursus lycée. Cette partie représente 20 % de la note finale (soit 4 points sur 20). L'entretien s'appuie obligatoirement sur le carnet de suivi.

La note finale sur 20 points est transmise à une date définie par le recteur, à la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes selon des modalités fixées par l'échelon académique.

Cette note sera arrondie au point entier le plus proche après harmonisation par la commission académique.

Ne peuvent s'inscrire à l'épreuve facultative :

- les candidats dispensés de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive,
- les candidats à l'épreuve de complément d'éducation physique et sportive.



Lycée Sud Medoc - La Boétie

BP 10 - 33320 LE TAILLAN MEDOC
Tél : 05.56.70.10.10 - Fax : 05.56.70.10.11

OPTION FACULTATIVE EPS

Nombre de places est limité à 34

Les candidats à l'option EPS doivent télécharger le dossier d'inscription disponible sur le site du lycée, et le retourner par courrier, au plus tard le **VENDREDI 05 Mai 2017** au secrétariat du lycée Sud Médoc. Le dossier de candidature doit, d'abord être rempli par l'élève, puis par le professeur d'EPS. Il ne sera pas accepté de dossier incomplet.

- Une première commission interne au lycée Sud Médoc (Direction et enseignants EPS) étudiera les candidatures au mois de mai 2017. Un courrier sera adressé aux familles des élèves admissibles, ainsi qu'à ceux dont les dossiers n'ont pas été retenus.
- Les candidats retenus seront convoqués le **mercredi 31 Mai 2017** (**certificat médical obligatoire**) pour la pratique sportive de l'activité (**basket ou handball**).
- L'admission à l'option EPS se fait à l'issue de cette journée .

Le mercredi 31 Mai 2017 à 13h30

Vous devez vous rendre au gymnase du lycée, avec votre tenue de sport, où aura lieu la partie sportive du recrutement sous la responsabilité des professeurs d'EPS

